

La PROVENCE

mercredi 9 juin 2004

COUR D'APPEL

Peine aggravée pour un chauffard

Un Dignois de 27 ans, Christophe Abed, a été condamné hier par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à six ans de prison pour avoir en état d'ébriété et sous l'emprise de cocaïne, fauché et tué, le 15 août 2003, à Digne, un cyclomotoriste de 29 ans, Donatien Raspail. L'accident s'était produit en agglomération alors que le chauffard roulait entre 120 et 150 km/h. Le 12 février, en première instance, le tribunal correctionnel de Digne l'avait condamné à cinq ans ferme. La cour d'appel qui a aggravé sa peine d'une année a par ailleurs confirmé la condamnation du prévenu à 300 euros d'amende, la publication du jugement dans les journaux locaux à la charge du condamné, et l'annulation de son permis de conduire pour 5 ans. Le procureur avait requis cinq ans de prison dont quatre ferme et un an avec sursis et mise à l'épreuve pendant 3 ans. La cour est donc allée au-delà.